



Déclaration conducteur suite excès de vitesse

Par **CJUSTME**, le **05/04/2023 à 14:17**

Bonjour, rnrnMa mère est décédé il y plusieurs années et suite au décès récent de mon père, j'ai trouvé des contraventions pour excès de vitesse de ma sœur et de sa fille qui ont désignées mon père comme étant le conducteur alors qu'il ne conduisait plus que pour des petits trajets ce qui n'est pas le cas des lieux où se sont produits ses infractions, en 2017 - 2018 – 2019. rnrnEn 2018, il avait la télé assistance, un lit médicalisé et se déplacer difficilement. Il est décédé en 2020. rnrnQuelles sont les risques pour ma sœur et sa fille de l'avoir désigné ? rnrnQuelles peuvent être les conséquences pour moi ? rnrnQuelles sont les délais de prescriptions contre d'éventuelles poursuites ? rnrn rnrnMerci

Par **Henriri**, le **06/04/2023 à 09:33**

Hello ! rnrnOui votre sœur et votre nièce ont désigné votre père comme étant conducteur au moment de ces infractions, mais ensuite votre père a confirmé l'avoir été en "acceptant" les PV qu'il a reçus (d'autant qu'il conduisait encore plus ou moins à l'époque). Qui va pouvoir ou vouloir "dénoncer" ces fausses déclarations 4 à 6 ans plus tard ? Elles ? Vous ? rnrnA ma connaissance ces fausses déclarations ne seraient punies que si elles ont fait l'objet prouvé d'une "rémunération" versées à votre père par ces conductrices (art L223-9 du code de la route). rnrnDe plus comment pourriez-vous être vous-même concerné puisque vous n'êtes pas l'auteur de ces fausses déclarations ? rnrnA+